

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2016

Etaient présents : Mesdames et Messieurs FEHRENBACH Benoît, LERAT Catherine, DEFEZ Gérard, LABELLE Sylvie, DEJOLLAT Daniel, PESSIONNE Alain, CONFOLANT Philippe, DENYS Serge, MOINEREAU Marie-Thérèse, STERVINOU Frédéric, Didier CIRET, RIGOLLET LE BIHAN Erwann, TAILLEBOURG Colette, PRAULY Jean-Claude, JACQUET Alain, DENIS Christian, MULTON Jean-Michel (arrivé en cours de séance), HOUSSIN Patrice, ROLLET Didier, LIAUDOIS Michel, CHAMPIGNY Daniel, JEUNESSE Hervé, MERIOT Claude, JOLIVET Martine, CAILLAUD Roland, LHERONDEL Rose, DARREAU Jean-Pierre, GUILLOT Jean-Paul, DARNAULT Joël, VACHAUD Edith, AXISA Guy, CHEZEAUX Jean-Louis, BROUILLARD Patrick, CALAS Elisabeth, PLANTUREUX Guy, BERTON Guy, HERVO Dominique, BARBARIN Nathalie, VARVOU Jean-Pierre, TRUFFAUT Jacqueline.

Absents excusés : Monsieur Etienne BUCHMANN, pouvoir à Madame Colette TAILLEBOURG
Madame Danièle CHAUDAGNE LE RAVALLEC pouvoir à Monsieur Didier CIRET
Madame Annick GOMBERT, pouvoir à Monsieur Claude MERIOT
Monsieur Wilfried GIBAULT, pouvoir à Monsieur Roland CAILLAUD

Monsieur Jean-Michel MULTON est arrivé en cours de séance.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 8 Décembre 2016.

REFLEXION SUR LE PASSAGE A LA FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE

Suite aux débats précédent, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide par vote à bulletins secrets par 24 voix pour, 9 contre et 4 abstentions, que la Communauté de Communes Brenne Val de Creuse passera en Fiscalité Professionnelle Unique à compter du 1^{er} janvier 2017.

ACTIONS ECONOMIQUES

IMPLANTATION BOUCHERIE – TOURNON SAINT MARTIN

Le Conseil Communautaire, par 33 voix pour et 3 abstentions, décide l'installation d'une boucherie à Tournon Saint Martin. Il

- approuve le plan de financement suivant

Dépenses	Montant H.T	Recettes	Montant H.T	%
Travaux	165 250,00 €	REGION (C.R.S.T)	40 272,00 €	20,00%
Acquisition	27 850,00 €	F.D.A.M.A.C.Z.R (CG36)	34 100,00 €	16,93%
Maitrise d'œuvre	3 760,00 €	Etat (DETR, contrat ruralité)	40 272,00 €	20,00%
Frais de maîtrise d'ouvrage	4 500,00 €	Emprunt	86 716,00 €	43,07%
TOTAL	201 360,00 €	TOTAL	201 360,00 €	100,00%

- autorise le Président à solliciter une subvention auprès de nos partenaires financiers
- autorise le Président à consulter les entreprises en procédure adaptée
- autorise le Président à contracter l'emprunt nécessaire
- autorise le Président à signer les marchés et les éventuels avenants
- autorise le Président à louer le local commercial sous forme d'un bail commercial 3/6/9 pour un loyer de 700 € H.T.
- autoriser le Président à signer le compromis et l'acte d'acquisition de la parcelle cadastrée section AB n° : 12 située sur la commune de Tournon Saint Martin

CAFE RESTAURANT VIGOUX

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer

- une convention d'occupation précaire avec Mme CHARTIER Isabelle du 01/02/2017 au 31/01/2020 pour le café restaurant de Vigoux pour un loyer mensuel de 350 € H.T ;
- un contrat de location du logement situé à l'étage du commerce avec le même preneur que la partie commerciale pour une durée de 3 années du 01/02/2017 au 31/01/2020 pour un loyer mensuel de 160 €.

FOIRE EXPOSITION 2017

Le Conseil Communautaire accepte la reconduction du partenariat avec le comité d'organisation de la foire exposition du Blanc. Le financement reste identique aux années précédentes, à savoir, l'attribution d'une subvention égale à la moitié de la valeur d'un stand pour les entreprises artisanales de notre territoire intercommunal.

VENTE PARCELLES VOIRIE Z.I DES DAUBOURGS – LE BLANC:

Le Conseil Communautaire autorise le Président à rétrocéder les parcelles cadastrées section BT n° : 236, 237 et 240 à la S.C.I EDVINQUERO.

TARIFS BIBLIOTHEQUES 2017

Le Conseil Communautaire annule sa délibération du 10 novembre 2016 et, dans un souci d'uniformisation, fixe les tarifs 2017 des bibliothèques comme suit :

Abonnement habitant communes hors réseau CLCI :	15 € (gratuit pour les moins de 16 ans) ;
Abonnement collectif pour commune limitrophe* :	100 € par tranche de 100 habitants (au-delà de 100 habitants) et donc gratuité pour les habitants de la commune adhérente.
Caution pour les vacanciers non résidents :	30 €
Photocopies noir et Blanc :	0,15 €
Photocopies couleur :	0,30 €
Ateliers :	5 €

Le réseau des bibliothèques appelé CLIC est composé des collectivités suivantes : CdC Brenne Val de Creuse, Martizay, Mézières en Brenne, Azay le Ferron.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Dominique HERVO, Vice-Président intervient sur la promotion touristique. Il rappelle qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, les Communautés de Communes deviennent d'office compétentes en matière de promotion touristique dont la création d'office de tourisme. Une étude est en cours à l'échelle du PNR Brenne qui semble conduire à la création d'un Office de Tourisme Intercommunautaire regroupant les trois communautés de communes Brenne – Val de Creuse, MOVA et Cœur de Brenne. La réflexion porte actuellement sur la gouvernance de cette nouvelle structure et sur son champ d'intervention. Cette nouvelle structure pourrait être créée en 2017 pour être réellement fonctionnelle dès 2018. Il sera donc envisagé de maintenir en 2017 les structures existantes selon les procédures actuelles. Ainsi pour l'Office de Tourisme du Blanc, le seul changement en 2017 pourrait être que la subvention de la ville soit versée par la Communauté de Communes, son montant étant pris en compte dans le cadre des allocations compensatrices. Monsieur Hervo précise que la réflexion a été engagée pour mettre en place une taxe de séjour sur le territoire de la Communauté de Communes. Toutefois, il semble important que celle-ci puisse être la même à l'échelle du PNR Brenne.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à déposer un dossier de demandes de subventions dans le cadre des TEPCV 2017 (Territoires à Energie Positive et Croissance Verte). En effet, un nouvel appel à projet a été lancé par le Ministère suite à la première convention. Des dossiers ont été déposés auprès du PNR Brenne qui regroupe l'ensemble des demandes qui émanent des différentes collectivités. Pour ce qui concerne la Communauté de Communes, il a été proposé d'y intégrer une chaudière à bois déchiqueté pour le bâtiment de la rue Villebois Mareuil (ex DDT), l'acquisition de véhicules électriques, l'achat de désherbeurs thermiques, la réalisation d'un revêtement sur la voie verte pour favoriser la circulation douce, le remplacement de lampes basse consommation dans les différentes bâtiments de la collectivités et différents travaux et aménagements en faveur de la réduction des consommations d'énergie.